Renseignements urgent.

Par SamMiky97

Bonjour, j'explique en gros.

Je voudrais savoir, j'avais vue à la miable avec le papa pour garder les enfants 1 ans minimum car je voulais faire une formation et commencé à travailler j'ai donc laisser mes enfants chez leur père qui était d'accord le 1er septembr.

Je suis donc parti à 8000klm.

En décembre j'ai appris que mes enfants de 9,6,5,4,ans éait seul parfois toute la journée dans l'appartement.

j'ai donc pris l'initiative de chercher un appartement en France pour que je puissent les récupérer

En février j'ai appris QUE mes enfants était frapper au retour du papa avec un câble dalimentation quand il écouter pas leurs grande s?ur

J'ai donc eu mon logement en mars

j'ai essayer d'aller récupérer mes enfants le père ne veut pas j'ai vue mes enfants à leurs fenêtre au 2eme étage même pas pue les toucher il refuse de me les donner sont avocate lui aurait dit de pas me donner les enfant ni même répondre au apel ou message concernant les enfants.

Aujourd'hui j'ai mon papier du juge qui dit bien que j'ai la charge des enfants et qui sont avec moi et lui 1 week-end sur deux et les vacances.

j'ai etait déposer plainte pour non presentation d'enfants et pour les coups que mes enfants on eu.

je ne c'est pas quoi faire pour les récupérer depuis sa il leurs paye macdo les amène au manège j'ai l'impression qui les achète...

J'ai apeler plusieurs avocate qui me dise que je doit les récupérer d'appeler la gendarmerie car monsieur il fraude la lois pffff rien faire veulent pas se déplacer limite c'est moi qui est en tort.

Eseque tous sa est normal svp

J'attends lundi pour pouvoir prendre un avocat et voir ce que je peut faire.

Par vivi2501

bonsoir

Contactez l'association "l'enfant d'abord" (cf leur site)

L'Enfant d'Abord est une association de bénévoles, hommes et femmes, concernés par les difficultés des enfants vivant une situation de séparation parentale. Ces difficultés sont diverses. L'Enfant d'Abord souhaite intervenir au niveau de chacune d'elles

Parallèlement à cette tâche d'information, L'Enfant d'Abord souhaite aider et conseiller les parents dont les enfants vivent difficilement des situations de séparation parentale instituées au détriment de leur équilibre et de leur avenir affectif et psychologique.

Association L'ENFANT D'ABORD

Téléphone : 09 80 37 95 89

+ l'avocat de l'association (cf le site "l'enfant d'abord")
 Par ESP
Bonsoir Par votre plainte, vous saisissez le juge pénal, mais vous pouvez aussi saisir le JAF ou le juge de l'exécution.
 Par SamMiky97
Merci beaucoup mais je voudrais savoir si je suis dans mes tort, ou dans mes droits
 Par kang74

Bonjour

Je n'ai pas compris la chronologie des faits, juste que vous avez laissé les enfants 1 an chez leur père (sans leur rendre visite pendant votre formation?), qu'à ce moment vous aviez un jugement en votre faveur (?)mais pas d'appartement jusqu'à Mars pour les accueillir, et que depuis Septembre le père ne vous propose pas de leur rendre visite (?).

Vous dites que vos enfants sont frappés mais comment le savez vous ? Avez vous fait un signalement au 119? Vous parlez de ses avocats : y a t'il une demande de sa part d'acter le fait qu'il a déjà la résidence des enfants depuis 1 an et demi ?

Vous avez une avocate : que dit elle ?

Par SamMiky97

J'ai laisser mes enfants 6mois car de base il était que en vacances.

Ma formation était à 80000klm de mes enfants J'étais hébergé gratuitement pour ma formation

Oui le jugement est toujours le même les enfants Domiciliation chez la mamanet le papa juste 1weekend sur deux.. On avais convenue à la miable.

Car japel mes enfants régulièrement ma fille a un portable la plus grande donc j'arrive à les apeler quand il sont pas punis de leurs maman.

J'ai des photos tous vous inquiétez pas j'ai fait le nécessaire auprès des service de maltraitance de sont secteurs plus j'ai déposer plainte.

Je ne pence pas qu'il est quoi que se soit ou il a commencé des démarche mes quand il a sue que je récupère les enfants.

Les avocats mon dit j'en est apeler plusieurs que j'étais dans mes droit de les récupérer c'est le dernier jugement qui fait fois.

Car la c'est comme si j'avais une Interdiction d'approcher ou voir mes enfants il a la garde exclusif.

Mes enfants veulent maman je c'est pas quoi leurs dire

D | 74

Par kang74

Je ne comprends pas tout, les dates exactes seraient utiles.

Les enfants ne sont pas en vacances 6 mois/an et d'après ce que je comprends vous n'êtes pas venue vu la distance (c'était à l'étranger?) voir vos enfants pendant ce temps.

A t il fait une demande au JAF ou pas?

Vous a t il proposé de leur rendre visite chez lui (parce que bon, jusqu'en Mars vous n'aviez pas de " chez vous", si je comprends bien), oui ou non ?

Vous avez fait le signalement quand ? la plainte pour non présentation d'enfant ?Qu'on dit les FDO par rapport à celle ci?

Oui le dernier jugement fait foi (bien homologué par un JAF et signifié par huissier?) : encore faut il qu'il puisse être appliqué par rapport à l'intérêt des enfants .

Bien évidemment, si vous n'aviez pas de logement, jusqu'en Mars, il aura une excuse de les avoir gardé.

Vous dites avoir vu plusieurs avocats ... mais est ce que vous avez saisi un avocat pour cette affaire, en signant une convention même si AJ, oui ou non ?

Par SamMiky97

Du 1er septembre 2021 a début mars car je devais les récupérer début mars il y a eu des problèmes Et j'avais prévenu que je viendrai les chercher le 15avril 2022...

Ma formation étant au antille.

J'avais acheté un portable à ma fille tous les jours du moin elle mapeller en vidéo.

Ils était sensé venir pour décembre le père n'a jamais voulu

Je ne c'est pas si il a fait une demande jusqu'à aujourd'hui le seul document existant est le mien.

Non il m'a jamais demandé de venir voir les enfants à sont domicile ni même dehors il répond pas à mes appels ni message.

J'ai déposé plainte le jours même le 15avril 2022

Donc j'ai eu mon appartement le 11 mars 2022.

Quand je dit vue des avocats j'avais apeler pour savoir si je pouvez récupérer mes enfants c'est tous.

(le pire c'est qui m'a laisser venir j'ai était obligé de louer une voiture d'avoir laisser les enfants pensser qui revenez avec maman car sa fait 2 semaines qui sont au courant il m'a laisser poiroter 2h30 3h en bas de chez lui mes enfants me parler de la fenêtre pour me dire non je te les redonne pas mon avocate ma dit de pas te les redonner

J'ai apeler ma fille après mes enfants etai mal ceter des maman t'es où pourquoi on est pas avec toi je voulais être avec toi.....

Par SamMiky97

D'habitude il vont jouer dehors ou reste enfermé toutes la journée depuis vendredi ou je devais les récupérer

Il a payer macdo le vendredi soir, samedi il les a amener faire du manège,aujourd'hui il vont au cinéma et au manège à coter de chez moi en plus

Donc si sa ce n'est pas pour faire mal Ou montrer qu'il est fort on peut rien lui faire

Par kang74

Donc concrètement c est tout récent .

Et depuis Septembre dernier jusqu'à Avril (ou Mars?) vous n êtes pas venue voir vos enfants .

Car c était à vous de faire le déplacement pas aux enfants et encore moins à votre ex de financer le voyage .

Ce qui m ennuie aussi c est que concrètement vous n aviez pas de domicile .

Notamment si lui a fait une demande au juge, vous pouvez ne pas être au courant .

A voir si le TGI peut vous renseigner.

Il faut que vous preniez un avocat qui étudiera vos ieces et la situation, pas vous donnera de simples conseils basés sur des généralités pas sur votre situation complexe .

Il est certain que la plainte pour violence aura moins d impact si elle est déposée pile poil quand il ne vous rend pas les enfants : vous avez bien fait un signalement aux services sociaux en plus ?

Attention, les services sociaux vérifieront juste la situation des enfants parce que cette histoire de câble électrique c'est

toujours curieux(y a quand même peu de gens qui ont des câbles électriques à disposition)d une part..et que il faut qu ils vérifient aussi les conditions de vie chez vous .

Histoire d avancer un peu je vous conseille de lui envoyer en recommandé votre adresse par internet (sans cela il ' est pas au courant) en lui rappelant le jugement.

Vous retournerez ensuite chez lui demander les enfants tel le jugement (calculez bien) avec votre jugement et vous appelerez les forces de l ordre la bas .

Par SamMiky97

Quand j'ai voulu récupérer mes enfants après les vacances donc en août impossible donc je suis aller faire ma formation je ne pouvez pas voyager trop revenir car j'avais pas les moyen mes enfants on l'âge de prendre l'avion accomplies ce que j'aurais fait.

Mais au vue que depuis qu'il a récupérer les enfants je n'avais pas de signe de vie de sa part me répond jamais le seul apel que j'ai eu c'est le 15 avril pour me demander de sortir de la voiture pour discuter en bas de chez lui c'est tous.

Par kang74

Quand j'ai voulu récupérer mes enfants après les vacances donc en août impossible

Et vous avez porté plainte à ce moment là ou pas ?

donc je suis aller faire ma formation je ne pouvez pas voyager trop revenir car j'avais pas les moyen mes enfants on l'âge de prendre l'avion accomplies ce que j'aurais fait.

Sauf que moi je comprends que vous aviez déménagé à ce moment là (plus de domicile en métropole) : c'est différent de faire une simple formation

Celà nécessite de passer devant le JAF avant de partir pour faire changer le jugement pour voir l'interet de l'enfant dans celà

.[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11389]https://www.service-public-public-public-public-public-public-public-public-public-public-public-public-public-public-pu

Et surtout quand on prend la décision de s'éloigner du père des enfants, il faut être en mesure d'assumer les frais de trajet : pourquoi votre ex devrait il assumer votre choix de partir à 8000km ? Il n'y a pas de formation en France ? Cela vous a permis d'avoir un emploi directement?

Bref situation complexe qui nécessite d'avoir un avocat, car à mon avis il a fait une requete et vous ne pouviez en être informée si vous n'aviez pas fait de changement d'adresse .

Et s'il y a requete au vu de la situation, qui est quand même que vous avez pris la décision de partir aux Antilles pendant 6 mois,lui laissant la charge de 4 enfants,sans repasser devant le JAF, il y a quand même de fortes chances qu'il ait la résidence des enfants .

Parce que quand on soupçonne le père d'être violent, on ne lui laisse pas les enfants en partant si loin .

Donc même si les services sociaux s'en mêlent,ils ne verront pas non plus d'un bon ?il tout cela.

Prenez un avocat , faites la chronologie (et ça commence au moment ou vous avez décidé de partir, de quitter votre appartement) par écrit de tout cela, amenez lui le jugement (pour qu'il vérifie sa validité) vos plaintes et le retour que vous a fait le TGI .